

## NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT INDIVIDUEL

IC/53/CPS/2020

Date : 10/07/2020

**PAYS : REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**INTITULE DE LA MISSION : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL  
POUR UNE ETUDE AUDIO – VISUELLE**

Durée de la mission : Deux semaines

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail [achats.cf@undp.org](mailto:achats.cf@undp.org) avec mention obligatoire de la référence et intitulé du dossier. Toute demande de renseignement sera adressée à l'adresse e-mail : [procurement.cf@undp.org](mailto:procurement.cf@undp.org)

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le 24 Juillet 2020.**

### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Selon les dispositions de l'article 118 de la loi n°18.010 du 2 juillet 2018 portant Règlement des Preuves et des Procédures devant la Cour Pénale Spéciale (CPS) de la République centrafricaine, il est prévu l'utilisation des moyens de télécommunications audiovisuelles lors du déroulement des débats lorsque les nécessités de l'audience le justifient.

Ainsi donc, le bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à Bangui, à travers son « Projet d'appui au fonctionnement de la CPS » envisage de recruter un prestataire ou un bureau d'étude audio-visuel chargé de la « conception d'un cahier de charges sur le système d'audio-visuel à installer dans la salle d'audience de la CPS ». Tenant compte de la pandémie de Covid-19, le consultant retenu travaillera depuis son lieu habituel de travail, la Cour Pénale Spéciale se chargera de lui fournir toutes les informations nécessaires dont il aura besoin.

### II. OBJECTIFS ET RESULTAT DE LA MISSION

#### 1) Objectifs

Production d'un cahier de charges correspondant aux nécessités exprimées par la CPS.

Pour mener à bien ce projet, les responsabilités suivantes sont dégagées :

#### Equipe en charge de l'activité

Une équipe technique sera mise en place et constituée de : Le Conseiller Technique Principal du Projet d'appui au fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale, l'Unité ICT/PNUD/CPS, l'Unité sécurité de la CPS, les ingénieurs du PNUD et le Greffier en chef de la CPS.

Cette équipe :

- Validera les phases de choix (calendrier de travail, collecte d'informations, cahier des charges, spécifications techniques, etc...);
- Veillera au respect des délais ;
- Fournira les informations nécessaires au prestataire sélectionné ;
- Validera le cahier des charges produit.

#### Rôle du prestataire

Concevoir le cahier de charges tel que spécifié ci-dessous :

- Proposer un planning de travail ;
- Effectuer la consultation depuis son pays de résidence ;
- Conseiller la CPS sur les questions liées au choix d'un système adapté au budget disponible ;

- Respecter les délais proposés dans l'offre et le planning de réalisation ;
- Livrer un cahier de charges et spécifications techniques du système proposé ;

## 2) Résultats attendus

Le prestataire sélectionné livrera un cahier de charges et les spécifications techniques du système qu'il proposera.

Une note de démarrage présentant le chronogramme de la consultation et les responsabilités des parties prenantes (CPS, PNUD et le prestataire);

Il est donné toute liberté de proposer tout système constructif pouvant être adapté à la salle d'audience de la CPS ;

Le choix du système proposé, quel que soit sa nature et ses composants, en plus d'être adapté à l'architecture de la salle d'audience doit être justifié en matière de faisabilité technique et tenant compte des orientations particulières ci-après.

### III. ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

Le prestataire sélectionné devra tenir compte des orientations ci-après :

- **Formation du jugement**

1. Siège – trois juges (3)
2. Accusation - deux magistrats (2)
3. Gestionnaire des poursuites un (1)
4. Défense - quatre avocats (4) (deux équipes)
5. Accusés deux (2)
6. Greffier - un greffier (1)
7. Témoin un (1)

- **Enregistrement audio / vidéo**

Le système doit intégrer une fonctionnalité d'enregistrement numérique des procédures de la Cour au format numérique pour un examen facile et les sauvegarde de manière accessible et sécurisée.

- Commutation vidéo activée par la voix.

Le système surveillera toutes les entrées de microphone et basculera automatiquement le flux vidéo pour se concentrer sur la personne qui a la parole. Ce mécanisme permettra à la partie qui a la parole de se concentrer sur son travail et de laisser l'enregistrement numérique se gérer lui-même.

- **Protection des victimes et témoins**

Le système intégrera les fonctionnalités d'interrogation et d'interprétation pour les traducteurs et les témoins ou une solution entièrement inviolable pour les détenus. Le système comprendra obligatoirement un dispositif de brouillage de la voix et de floutage de visage.

- **Système de présentation des preuves**

Le système intégrera une fonctionnalité de présentation des évidences. Affichage des images sur des projecteurs ou des moniteurs à écran plat à partir d'une variété d'appareils portables.

- **Diffusion vidéo pour le public**

Les audiences peuvent être diffusées à plus d'endroits de la Cour. Au moins deux (2) endroits.

- **Administration**

Le système intégrera un CMS (Content Management System) afin de gérer toutes les procédures de la salle d'audience.

Le technicien audiovisuel disposera, dans le local technique, de deux écrans montés sur un socle double écran de 35 pouces.

### IV. DUREE ET CONDITION DE LA PRESTATION

La durée totale pour la réalisation de cette consultation est estimée à deux (2) semaines. La date de démarrage est prévue dès la signature de contrat. La prestation se fera à distance, le prestataire travaillant depuis son pays de résidence.

L'équipe technique du PNUD et de la CPS fourniront au prestataire retenu :

- Le plan du bâtiment
- Des vidéos présentant la salle d'audience
- Et toutes autres informations sur demande du prestataire

### V. PROFIL DU PRESTATAIRE / BUREAU D'ETUDE & CONFIDENTIALITE

Le Prestataire doit avoir les profils suivants :

- 7 ans au minimum dans l'étude de projet audio-visuel ;
- Justifier d'une collaboration avec au moins une institution internationale dans le domaine audio-visuel ;
- Justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans la formation des techniciens audio-visuels
  - Avoir une connaissance du fonctionnement d'un tribunal national ou international.

#### CONFIDENTIALITE

Le prestataire retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

### VI. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les prestataires intéressés par la présente mission devront soumettre les documents/informations suivants

#### 1) Une proposition technique

- ✓ Une lettre de motivation adressée au Représentant Résident du PNUD en RCA ;
- ✓ CV incluant l'expérience acquise dans des missions similaires, dûment rempli et signé y compris les trois références ;
- ✓ Une présentation détaillée de l'approche méthodologique comprenant entre autres : Une méthodologie à utiliser pour la mise en œuvre de cette recherche au regard des activités proposées et sans s'y limiter, un aperçu décrivant l'expérience dans le domaine de recherche en Droit pénal et/ou en Droit procédural pénal et le un plan et/ou calendrier pour les recherches.
- ✓ Les informations bancaires de la société.

#### 2) Une proposition financière

Une offre financière incluant : les honoraires du prestataire, précisant, sur la base de l'approche forfaitaire, le montant des honoraires, le nombre de jours de travail prévus. Le taux journalier doit inclure tous les frais induits

#### 3) Contrats forfaitaires

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de produits précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs). Par exemple, la proposition financière indiquera si le paiement sera effectué par tranche ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Les paiements seront effectués sur la base des outputs ou produits attendus (au terme de l'exécution des services spécifiés dans les TDR). Afin de faciliter la comparaison des offres financières, les candidats devront fournir une ventilation de ce montant forfaitaire.

### VII. CRITERES D'EVALAUTION

Les consultants seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

Analyse cumulative : Le contrat sera accordé aux deux premiers candidats dont les offres auront été évaluées et confirmées comme :

- a) En adéquation avec les Termes de Référence de la mission/correspondant aux compétences requises.
- b) Ayant obtenu le plus haut score à l'évaluation combinée de l'offre technique et financière.

\* Evaluation Technique : 70 %

\* Evaluation financière : 30 %

Seuls les candidats obtenant un minimum de 70 points seront considérés pour l'évaluation financière.

Critères d'évaluation	Max. Point (100 points)
Expertise du prestataire	30
Méthodologie de travail	50
Ressources (Outils de travail, profils des membres d'équipes)	20
Total note technique	100

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

a. L'offre technique

Elles seront évaluées sur des critères en rapport avec les termes de référence. Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

b. L'offre financière Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts joint. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

La note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

$$\text{Note financière A} = \left[ \frac{\text{Offre financière la moins distante}}{\text{Offre financière de A}} \right] \times 30$$

Le contrat sera accordé au (à la) consultant(e) dont l'offre a été évaluée et acceptée, et en fonction des critères suivants :

En conformité avec les Termes de Référence de la consultance ;

Ayant obtenu la note la plus élevée dans l'évaluation combinée de l'offre technique et financière